

DEPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON



## Plan Local d'Urbanisme Emplacements réservés



ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE  
CELINE GRIEU



LATITUDE URBANISME - ENVIRONNEMENT - PAYSAGE

Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Approbation
06	20 septembre 2022	Du 6 mars au 6 avril 2023	20 juin 2023



N°	Affectation	Emprise (m²)	Bénéficiaire
R1	Elargissement Chemin de l'Allemande	5204	Commune
R2	Accès a la zone à urbaniser de Dessous le Palais	956	Commune
R3	Accès a la zone à urbaniser de Dessous le Palais	161	Commune
R4	Aménagement carrefour entre RD 149 et avenue Robert Schumann	148	Commune
R5	Aménagement carrefour entre RD 307 et l'avenue de la Colombière	1231	Commune
R6	Aménagement de voirie - Chemin de l'Allemande	3011	Commune
R7	Aménagement de voirie - Collège	479	Commune
R8	Cheminement piéton Allée des Tournesols	92	Commune
R9	Desserte de la zone à urbaniser de Dessous le Palais	921	Commune
R10	Elargissement Chemin de la Mère Tombel	1236	Commune
R11	Elargissement de la rue du plâtre pour sécuriser le carrefour avec la rue des Eglantines	47	Commune
R12	Parking public	932	Commune
R13	Restructuration centre Bourg + espace public	1791	Commune
R14	Aménagement d'un giratoire - Chemin de l'Allemande/D370	1102	Commune
R15	Restauration d'une zone humide	185756	SMAAVO*
R16	Ouvrage hydraulique	12421	SMAAVO*

\*Le SMAAVO (Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Aménagement de la Vallée de l'Ozon) a en charge la gestion des zones humides

N°	Affectation	Emprise (m²)	Bénéficiaire
S1	Le Bourg - 40% des logements affectés à des logements locatifs sociaux. Pour les opérations de 10 logements et plus 30% de PLAi, 20% de PLS et 50% de PLUS)	2130	Commune
S1	Le Bourg - 40% des logements affectés à des logements locatifs sociaux. Pour les opérations de 10 logements et plus 30% de PLAi, 20% de PLS et 50% de PLUS)	1405	Commune
S1	Le Bourg - 40% des logements affectés à des logements locatifs sociaux. Pour les opérations de 10 logements et plus 30% de PLAi, 20% de PLS et 50% de PLUS)	1400	Commune
S1	La Roche - 40% des logements affectés à des logements locatifs sociaux. Pour les opérations de 10 logements et plus 30% de PLAi, 20% de PLS et 50% de PLUS)	2685	Commune
S1	Le Bas du Pontet - 40% des logements affectés à des logements locatifs sociaux. Pour les opérations de 10 logements et plus 30% de PLAi, 20% de PLS et 50% de PLUS)	11840	Commune
S1	Chatanay - 40% des logements affectés à des logements locatifs sociaux. Pour les opérations de 10 logements et plus 30% de PLAi, 20% de PLS et 50% de PLUS)	2630	Commune
S2	La Chapelle - 50% des logements affectés à des logements locatifs sociaux. Pour les opérations de 10 logements et plus 30% de PLAi, 20% de PLS et 50% de PLUS)	36156	Commune
S2	Le Bourg - 50% des logements affectés à des logements locatifs sociaux	7505	Commune
S2	Dessous le Palais - 50% des logements affectés à des logements locatifs sociaux. Pour les opérations de 10 logements et plus 30% de PLAi, 20% de PLS et 50% de PLUS)	24325	Commune
S3	Le bourg - 100% des logements pour les constructions existantes à la date d'approbation du présent PLU et 30% des logements pour les constructions nouvelles affectés à des logements locatifs sociaux	11110	Commune